AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-9-68 835030

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DES PAYS DE LA LOIRE

EDITION DE LA STATION XXXXXXXXXXX ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, XXXXXXX, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ANGERS

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars ANGERS

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 96 de SEPTEMBRE 1968 -

AVERTISSEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER - Dans les vergers où des dégâts ont été constatés au printemps dernier, effectuer un traitement dans les premiers jours de la semaine du 23 au 28 septembre. Le renouveler s'il est lessivé par les pluies dans les 15 jours suivant l'application.

On peut utiliser une spécialité à base de Zeidane (D.D.T.), de Lindane ou de Métoxychlore.

Respecter la législation concernant les délais d'emploi de ces insecticides avant la récolte qui sont de 15 jours pour le Zeidane et le Lindane, de 7 jours pour le Métoxychlore.

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Dans les vergers des départements de la Sarthe et de la Mayenne situés au nord du Mans et de Laval, le 2ème vol a été quasi inexistant. Il est donc inutile d'intervenir contre ce parasite.

INFORMATIONS -

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - La protection contre les tavelures doit continuer à être assurée dans tous les vergers où la récolte n'a pas encore eu lieu et où des taches existent pour éviter les risques d'attaques tardives. Renouveler la protection partout où elle a été éliminée par les pluies. Ce traitement fongicide aura également une action sur les affections de conservation des poires et des pommes.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer un nouveau traitement dans les premiers jours de la semaine du 16 au 21 septembre.

MALADIE BACTERIENNE DU POIRIER - Dans les vergers où des attaques ont été constatées, il est conseillé d'effectuer aussitôt après la cueillette un traitement à l'aide d'un produit cuprique. Ce traitement pourra être renouvelé à la chute des feuilles.

AVERTISSEMENTS -

VIGNE

MILDIOU - Sur les jeunes plantations des vignobles de tous les départements, jeunes plantations qui demeurent encore sensibles à ce parasite, effectuer un nouveau traitement dans les derniers jours de la semaine en cours.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE - La protection doit être permanente. Tout traitement lessivé par les pluies doit être aussitôt renouvelé sans attendre un nouvel avis de la Station.

TEIGNE DU POIREAU - Effectuer un traitement dès réception de cette note.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:
J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles
R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 17 SEPTEMBRE 1968

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX